

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 16 avril 2014, à 19 h 00

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 10/04/2014

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Jean-François BROQUERES, Maire en fonction ouvre la séance, il est 19 H 00.
Après l'approbation du procès-verbal de la séance du Vendredi 28 Mars dernier, il est procédé à la désignation de la secrétaire de séance.

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE C »

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Examen et Vote du Compte Administratif et compte de gestion 2013. (Délibération n°1bis affectation des résultats)

Délibération n° 2: Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Examen et Vote du Budget 2014.

Délibération n°3 : Budget annexe Lotissement de la Piscine – Examen et Vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2013. (Clôture du budget annexe)

Délibération n°4 : Budget principal Ville – Examen et Vote du Compte Administratif et du Compte de gestion 2013. (Délibération n°4 bis affectation des résultats)

Délibération n°5 : Budget principal Ville – Examen et Vote du Budget 2014

Délibération n°6 : Vote des Taux de fiscalité pour 2014

Délibération n°7 : Indemnité de gestion à Madame la Comptable du Collège Jean Rostand – restauration année 2013/2014

Délibération n°8 : Délégations ou représentations.

Délibération n° 9 : Tableau des effectifs communaux

Délibération n° 10 : Régime indemnitaire

Délibération n° 11 : Participation Employeur

Délibération n° 12 : Indemnités des Elus

Délibération n° 13 : Tableau des subventions aux Associations, CCAS, et Régie Fêtes et Animations

URBANISME / TRAVAUX / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 14 : Participation de la commune à ERDF « CALONGE »

Délibération n° 15 : Programme « Economie d’Energie » avec le SYDEC – remplacement ampoules

Délibération n° 16 : Convention de servitudes avec ERDF

Délibération n° 17 : Projet de reboisement avec l’ONF

Délibération n° 18 : Projet de Travaux de la Rue des Violettes et Carrefour « Glycines »

Délibération n° 19 : Projet de Travaux « Courts de tennis couverts »

Délibération n° 20 : Travaux d’aménagement de la Plaine des Sports – Eclairage – Local Technique – Mise aux normes d’un terrain de football

Délibération n°21 : Projet de Travaux « Accessibilité » et Mise aux normes sur la Mairie

Délibération n°22 : Adhésion à un groupement de commande « ENERGIES »

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°23 : Accueil de Loisirs sans hébergement – Tarifs

Délibération n°24 : Participation et subvention pour des séjours ou établissements scolaires

Délibération n°25 : Vacances sportives et Ecole « multisports » à compter de 2014

Délibération n°26 : Activités sportives et périscolaires – fixation de tarifs

Délibération n°27 : Piscine – fixation des tarifs à compter de 2014

INFORMATION / COMMUNICATION :

Information communication sur le CCAS

oooooooooooooooooooooooooooooooo

M. le Maire en préambule de la séance tient à saluer le travail important qui vient d’être réalisé ces dernières semaines par les différentes commissions municipales sous la coordination des Adjointes au maire. « Tant lors des soirées de formation que par le travail en commissions et l’implication de chacun, la séance de ce jour va permettre de délibérer sur un nombre important de points inscrits à l’ordre du jour et notamment d’approuver les comptes de l’année 2013 soulignant la bonne situation financière de la commune, et d’examiner le projet de budget pour 2014 avec nombre de délibérations qui vont lancer des opérations importantes de travaux ».

Ensuite, M. le Maire aborde l’ordre du jour :

Délibération n°1 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Examen et Vote du Compte Administratif et compte de gestion 2013. (Et affectation des résultats)

Dominique DEGOS, Adjointe au Maire et Présidente de la Régie des fêtes et animations, prend la parole pour présenter les différentes activités de la Régie et les comptes 2013 :

« Durant l'année 2013, le Conseil d'exploitation s'est réuni à plusieurs reprises afin d'organiser les différentes activités sur l'année : Carnaval, Fête du Lac, Fête de la Musique, Fêtes Locales, Foire d'Automne et Animations de NOËL.

Sur un budget pour l'année 2013 équilibré en dépenses et recettes à 93 914.41 €, il a été dépensé un montant de 85 353.16 €, pour 87 219.41 € de recettes (des recettes comprenant outre du sponsoring et des droits d'occupation, une subvention de la commune de 75 000 €). L'excédent à fin 2013, repris pour le budget 2014, est donc de 1 866, 25 €.

Lors de sa réunion du 7 avril 2014, le Conseil d'exploitation nouvellement installé, a examiné les comptes pour les différentes activités de la régie, et a donné un avis favorable pour la gestion 2013. Il est donc proposé à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif conforme en tout point au compte de gestion de Madame la Trésorière municipale ».

Il est précisé que M. le MAIRE ordonnateur des dépenses et recettes ne participe pas au vote. Les excédents à fin 2013 seront affectés au budget 2014.

M. le Maire reprend la parole, souligne outre la bonne tenue des comptes, le maintien de six manifestations sur l'année « d'une bonne qualité, d'une bonne tenue, dans un esprit familial, avec une bonne implication tant des élus que des bénévoles et de la population tarusate ». Félicitations sont adressées à Dominique DEGOS, Présidente de la régie et aux membres du conseil d'exploitation.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, Eric LAMOTHE 1^{er} adjoint, fait alors procéder au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion 2013 sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé à l'affectation des résultats 2013, résultats qui participeront au financement du budget 2014.

Délibération n° 2: Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Examen et Vote du Budget 2014.

Dominique DEGOS, Présidente de la Régie des fêtes et animations, propose à l'assemblée de voter le budget de la Régie des fêtes et animations pour un montant équilibré en dépenses et recettes à 93 866.25 €.

Dans sa réunion du 7 avril 2014, le Conseil d'exploitation a souhaité reconduire les différentes animations (Carnaval, Fête du Lac, Fête de la Musique, Fêtes locales, Foire d'automne, et Animations de Noel), dans la continuité de 2013, en s'appuyant sur des recettes constituées de divers partenariats, droits de places et d'une subvention d'équilibre de la commune dans la limite de 83 000 €.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°3 : Budget annexe Lotissement de la Piscine – Examen et Vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2013. (Clôture du budget annexe)

M. le Maire reprend la parole et indique qu'en 2013, le budget annexe du lotissement de la Piscine a constaté l'achèvement de tous les travaux.

Par délibération du 10 décembre 2013, à la demande de Madame la Trésorière municipale il a été procédé aux dernières écritures comptables (constatation des stocks, annulation des stocks, reversement du résultat du budget au budget principal de la commune).

Il peut donc être procédé à la clôture de ce budget annexe.

Après avoir détaillé les comptes de 2013 et écritures, M. le Maire se retire.

Eric LAMOTHE 1^{er} adjoint au Maire, fait alors procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion pour 2013.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°4 : Budget principal Ville – Examen et Vote du Compte Administratif et du Compte de gestion 2013. (Et affectation des résultats)

M. le Maire reprend la parole et présente le compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2013, conforme au compte de gestion de Madame la Trésorière municipale.

A partir des documents comptables envoyés à chaque conseiller et examinés en réunion de travail, M. le Maire s'appuyant sur un tableau de synthèse des dépenses et recettes de l'année 2013 détaille les grandes masses, constatant un excédent de 1 207 388.85 €. Ce résultat couvre le besoin d'investissement et le besoin sur restes à réaliser, laissant un montant de 549 116.51 € pour le budget 2014 :

« FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement réalisées 3 337 564.04 €

Recettes de fonctionnement réalisées 3 991 305.25 €

Excédent de fonctionnement (n-1) 553 647.64 €

Soit un résultat de fonctionnement de 1 207 388.85 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement réalisées 1 438 852.98 €

Besoin de financement dépenses investissement (n-1) 782 505.97 €

Recettes d'investissement réalisées 1 764 005.37 €

Besoin sur investissement 457 353.58 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement restes à réaliser 659 918.76 €

Recettes d'investissement restes à réaliser 459 000.00 €

Besoin sur restes à réaliser 209 918.76 €

Soit à partir d'un résultat de fonctionnement de 1 207 388.85 €,

Après couverture du besoin sur investissement de 457 353.58 €,

Après couverture du besoin sur restes à réaliser de 209 918.76 €

Un résultat reporté en fonctionnement pour 2014 de 549 116.51 €. »

Pour mémoire, lors du Conseil Municipal du 5 février 2013, Madame la Trésorière municipale était venue donner une analyse des comptes de la commune qui permettait de dresser les ratios, indicateurs de la bonne santé financière de TARTAS.

Madame la Trésorière considérait que la situation de la commune était satisfaisante, démontrant une bonne maîtrise des dépenses des services mais aussi des charges de personnel, des investissements bien appréhendés et bien supportés par le budget communal, n'augmentant pas l'endettement. Elle terminait en soulignant la qualité de la tenue des comptes pour l'ensemble des budgets suite au référencement des services du Trésor.

Au terme de l'année 2013, le Compte Administratif confirme la santé satisfaisante de la commune au travers des indicateurs qui s'établissent au 31 décembre comme suit :

Ratio d'endettement : 0.83 (au-dessus de 1,6 l'endettement devient lourd)

Ratio de solvabilité : 5.02 (proche au-dessus de 10 la solvabilité est faible)

Ratio d'épargne : 16,55 % (doit être supérieur à 15 %)

Ratio coefficient d'autofinancement : 0.58 (si ce ratio est supérieur à 1 l'autofinancement de l'année ne permet pas de rembourser l'emprunt).

Endettement :

Au 31 décembre 2012, l'encours de dette était de 3 204 721.27 €

Au 31 décembre 2013, l'encours de dette était de 3 152 862.74 €

La commune confirme donc tant sur l'exercice 2013, que depuis le début du mandat sa volonté de se désendetter tout en réalisant un programme d'investissements soutenu.

Opérations d'investissement réalisées en 2013 pour 746 746.13 €

Aménagement bâtiments, acquisitions, matériels, mobiliers 288 326.38 €
Travaux achèvement du Centre de loisirs 49 153.87 €
Gymnase 79 709.41 €
Voirie communale 312 058.81 €
Installations plaines sports 17 497.66 €

Restes à réaliser 2013 dépenses engagées sur 2014 pour 659 918.76 €

Aménagement bâtiments, acquisitions, matériels, mobiliers 73 908.92 €
Eglise Saint-Jacques 13 248.14 €
Travaux achèvement du Centre de loisirs 13 711.32 €
Gymnase local 18 160.34 €
Voirie communale (dont achèvement rue des charpentiers) 218 990.04 €
Installations plaines sports (dont travaux courts tennis) 321 900 €

Restes à réaliser recettes 2013 à venir sur 2014 pour 459 000 € dont

Subvention du FEADER pour Centre de loisirs 194 000 €
Voirie communale (CCPT et Département) pour 115 000 €
Installations plaines des sports (CCPT) pour 150 000 €.

Après cette présentation, M. le MAIRE demande à Eric LAMOTHE 1^{er} adjoint, de faire procéder au vote, et se retire.

Le compte administratif et le compte de gestion 2013 sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé à l'affectation des résultats 2013, résultats qui participeront au financement du budget 2014, après couverture des restes à réaliser.

Délibération n°5 : Budget principal Ville – Examen et Vote du Budget 2014

M. le Maire reprend la parole pour présenter le budget 2014 de la Ville de TARTAS, « budget volontariste, budget maîtrisé dans ses dépenses, s'appuyant sur des recettes qui tiennent compte de la baisse des dotations de l'état *notamment 27 000 € en moins représentant 2 points de fiscalité*, tout en consacrant un autofinancement de plus de 800 000 € à l'investissement, tout en n'augmentant pas les taux de fiscalité, et sans avoir recours à l'emprunt. On peut être fier de ce budget »

M. le Maire détaille alors les grandes masses du budget :

« EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET :

Pour l'exercice 2014, le budget de la Ville de TARTAS s'établit à :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes s'équilibrent à un montant de 4 161 001.00 €

Dont un excédent de fin 2013 de 549 116.51 €.

Section d'Investissement

Dépenses et recettes équilibrées pour 2 679 873.34 € dont :

Dépenses d'équipement nouvelles pour 1 110 151.00 €

Restes à réaliser pour 659 918.76 €

Travaux en régie pour 60 000.00 €.

SECTION de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT

Pour la section de fonctionnement

Les dépenses sont dans la continuité de l'exercice 2013, tenant compte pour les services, de l'augmentation des dépenses d'énergie, variation sur les contrats de maintenance et assurances, fournitures pour l'entretien du patrimoine communal bois forêts et zone rurale, tout en consacrant à la fois un effort sur les travaux en régie et les services de proximité ou le tissu associatif avec un maintien du niveau des subventions.

Le virement à la section d'investissement s'élève à un montant de **819 101.00 €** (montant en augmentation par rapport aux années précédentes) et participe à la couverture du remboursement du capital de l'exercice (355 523.77 €), au financement de l'engagement auprès de l'EPFL (27 450.00 €), et pour solde au financement du programme d'investissements nouveaux.

Pour la section d'investissement

Au titre des recettes, on trouve :

Outre des dotations **362 000.00 €** (FCTVA, Taxe aménagement),

L'autofinancement de **819 101.00 €**, la dotation aux amortissements **45 000.00 €**,

Des subventions pour un montant de **336 500.00 €** (Tennis 100 000 €, aménagements sportifs 15 000 €, fonds de concours CCPT 107 000 €, ONF 17 500 €, Eglise 7 000 €, et Accessibilité 90 000 €).

Au titre des dépenses, on trouve :

Outre l'emprunt et dettes assimilées : emprunt 365 000 €, remboursement à EPFL 27 450 €,

Outre les travaux en régie : 60 000 € (travaux cimetière, création de massifs Chanzy et Dr Calmette, accès local des secouristes, travaux peinture groupe scolaire, aménagement maison Jeanne d'Albret)

On trouve des Crédits nouveaux pour 1 110 151 € détaillés en opérations, avec un programme global de plus de 1 370 000 € pour 2014.

Ensuite, M. le Maire demande à M. LAMOTHE 1^{er} adjoint en charge des travaux, de donner le détail des opérations et chantiers de l'année 2014 :

Opération Aménagement Bâtiment Acquisitions Matériels Mobiliers Installations : **484 960 €**

Accessibilité mairie 220 000 €

Bâtiment animation 14 000 €

Réfection toiture mairie 55 000 €

Travaux imprévus bâtiments 20 000 €

Travaux imprévus espaces verts 15 000 €

Travaux divers 16 178 € (ateliers, centrale intrusion, horloge sonnerie, arrosage, divers)

Véhicules, tondeuses, engins, karchers, divers 50 100 €

Travaux imprévus divers 32 200 €

Matériels divers 16 482 € (panneaux, poteaux, chapiteaux, containers, matériel électrique)

Matériels école, CMEJ et travaux 26 000 €

Matériels des équipes 20 000 €

Opération Centre de Loisirs : **8 550 €**

Travaux stores et modification des éclairages

Opération voirie communale – Bois – Forêts – Zone rurale : 307 900 €

Programme économie d'énergie avec le SYDEC sur deux exercices, en 2014 crédit 20 000 €

Travaux divers 59 900 € (Niveleuse chemins Layère, Bourguignon, Allée Daret, ...)

Programme aménagement rue des Violettes 180 000 €

Travaux de plantations avec l'ONF 48 000 €

Opération Installation Plaine des Sports : 190 000 €

Sur cette opération, un crédit nouveau est ajouté à hauteur de 190 000 € (compte tenu des subventions obtenues du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Fédération de Tennis). Le programme des courts de tennis couverts (gros œuvre, réseaux, options bardage et isolation) est donc de 450 000 € compte tenu des restes à réaliser.

Opération Aménagements sportifs : 118 741 €

Local technique foot et guichet accessibilité handicapé 18 000 €

Aménagement du terrain (mise aux normes) 55 741 €

Eclairage terrains de football 45 000 €

Puis, M. le Maire reprend la parole pour conclure sur les grandes masses du budget 2014 :

Dépenses et recettes de fonctionnement 4 161 001.00 €

Dépenses et recettes d'investissement 2 679 873.34 €

Avec des taux de fiscalité qui demeurent inchangés à savoir :

- **taxe d'habitation 12.89 %**
- **taxe foncière sur le bâti 21.14 %**
- **taxe foncière sur le non bâti 44.38 %**

M. le Maire précise :

« Ce budget comporte tant en fonctionnement qu'en investissement, outre l'entretien du patrimoine, un effort marqué pour l'Education, les services de proximité, l'aide aux associations au quotidien, et la volonté de développer ses installations municipales et sa voirie ».

M. le Maire propose alors à l'assemblée de procéder au vote du budget 2014 pour la Ville de TARTAS.

Stéphane BRUEY demande alors la parole, et souhaite qu'il soit tenu compte de la « démarche développement durable » dans les travaux de la commune.

En réponse, M. le Maire rappelle que déjà lors de la construction du Centre de loisirs, il a été tenu compte des « normes BBC », et que sur nombre d'opérations menées par la Ville de TARTAS il est tenu compte de cet effort pour le développement durable et les économies d'énergies, mais aussi au quotidien. « Enfin, notre nouveau mandat s'inscrit dans cette démarche avec l'Agenda 21 » précise M. le Maire.

M. le Maire complète ses propos en insistant « sur le programme soutenu des investissements, sans augmentation de la fiscalité, sans recours à l'emprunt, et avec une bonne maîtrise des dépenses de gestion ».

A l'unanimité des membres présents, le budget 2014 est adopté.

Délibération n°6 : Vote des Taux de fiscalité pour 2014

M. le Maire propose pour l'année 2014 de fixer les taux de fiscalité, pour le budget principal de la Ville de TARTAS comme suit :

- taxe d'habitation 12.89 %
- taxe foncière sur le bâti 21.14 %
- taxe foncière sur le non bâti 44.38 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°7 : Indemnité de gestion à Madame la Comptable du Collège Jean Rostand – restauration année 2013/2014

M. le Maire propose de voter, conformément aux textes l'indemnité de 781.45 € (sous réserve de réévaluation réglementaire), à la gestionnaire du Collège de TARTAS.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°8 : Délégations ou représentations.

Par délibération en date du 28 mars 2014, notre assemblée a fixé des délégations et représentations.

M. le Maire propose d'en modifier ou d'en créer :

Auprès du SYDEC : suite à délibération du 28 mars 2014, il convient de préciser pour la représentation auprès du SYDEC de la Commune de TARTAS, la distinction sur 4 collèges :

Collège EAU (AEP) : Titulaire Jean-François BROQUERES, suppléant Eric LAMOTHE

Collège ASSAINISSEMENT collectif (ASS) :

Titulaire Jean-François BROQUERES, suppléant Eric LAMOTHE

Collège ENERGIE (ELECTRICITE) : Titulaire Eric LAMOTHE, Suppléant Patrice DUPLA

Collège ASSAINISSEMENT non collectif (ANC) :

Titulaire Jean-François BROQUERES, suppléant Eric LAMOTHE

Propositions à la CCPT

AG du pays ACT :

Titulaire.....délégué communautaire, Jean-François BROQUERES

Titulaire.....délégué communautaire, Jocelyne DUBOIS-MAURY

CA du CIAS : Titulaire.....délégué communautaire, Jean MARSAN

CA de l'Office du Tourisme : Titulaire Dominique DEGOS Suppléant Philippe GOSSELIN

SIETOM de CHALOSSE :

Titulaire.....Eric LAMOTHE

Suppléant.....Jean MARSAN

SIMAL : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour siéger au syndicat intercommunal du Moyen Adour Landais

Délégué titulaire.....Max GAILLARDET

Délégué suppléant.....Stéphane BRUEY

SMBVM (syndicat mixte du bassin versant de la Midouze)

Délégué titulaire.....Jean-François BROQUERES.

Un vote s'est déroulé à bulletin secret, à l'unanimité pour chacune de ces délégations ou représentations.

Délibération n° 9 : Tableau des effectifs communaux

M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	Ajustements proposés	Nouveau tableau (postes ouverts)
TITULAIRES				
GRADE				
FILIERE ADMINISTRATIVE	15	8		17
ATTACHE PRINCIPAL	2	1	-1	1
ATTACHE	1		(+)1	2
REDACTEUR PRINCIPAL 1° CLASSE	2	2		2
REDACTEUR PRINCIPAL 2° CLASSE	1			1
REDACTEUR	1		(+)1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1° CLASSE	0		(+)1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 2° CLASSE	1	1		1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1° CLASSE	6	4		6
ADJOINT ADMINISTRATIF 2° CLASSE	1			1
FILIERE POLICE	3	1		2
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	0		(+)1	1
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	1	1		1
GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL	1 poste à supprimer		-1	0
GARDE CHAMPETRE CHEF	1 poste à supprimer		-1	0
FILIERE TECHNIQUE	40	22		43
TECHNICIEN PRINCIPAL 2° CLASSE	0	0	(+)1	1
TECHNICIEN	1	1	(+)1	2
AGENT DE MAITRISE	3	2	(+)2	5
ADJ. TECHNIQUE TER. PRINCIPAL 1° CLASSE	2	1		2
ADJ. TECHNIQUE TER. PRINCIPAL 2° CLASSE	7	4		7
ADJ. TECHNIQUE TER. 1° CLASSE	6	1		6
ADJ. TECHNIQUE TER. 2° CLASSE	21	13	-1	20
SOCIAL	4	4		4
A.T.S.E.M de 1° CLASSE	4	4		4
FILIERE ANIMATION	5	4		5
ANIMATEUR	1	1		1
ADJ. ANIMATION 1° CLASSE	1			1
ADJ. ANIMATION 2° CLASSE	3	3		3
FILIERE CULTURE	2	1		2
ADJ. TER. DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2° CLASSE	1	1		1
ADJ. TERRITORIAL DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1			1
TOTAL	69	40		73
NON TITULAIRES				
CONTRAT APPRENTISSAGE	1	1		1
C.U.I.	10	8		10
C.D.D TECHNIQUE	1	1		1
CONTRAT AVENIR	2	1		2
CONTRATS ÉTÉ (service technique et EASA)	5			5
MNS	2			2

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 10 : Régime indemnitaire

M. le Maire propose de modifier ou d'adapter le régime indemnitaire des agents de la commune :

- prise en compte des éléments liés au cadre d'emploi des agents de police municipale.
- en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de passage à demi-traitement, le régime indemnitaire est suspendu pendant toute la durée du congé.
- création de la PFR, au taux maximum pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux. (Montants annuels revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire).

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 11 : Participation Employeur

Sur proposition de M. le MAIRE, et après avis favorable du bureau des adjoints, la participation employeur pour la prévoyance est portée de 10 € à 20 €, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Vote à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande que cette délibération soit donnée pour information au Centre de gestion des Landes.

Délibération n° 12 : Indemnités des Elus

M. le Maire propose au titre des indemnités des élus :

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-21, L. 2123-22, L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et R. 2123-23 fixant le montant des indemnités et autorisant une majoration de 15% de ces indemnités pour les communes chefs lieu de Canton, il propose de fixer, comme suit, à compter du 28 mars 2014, les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale :

Strate démographique de la commune : de 1000 à 3499 habitants.

Maire – M. Jean-François BROQUERES :

44.80% de l'indice brut 1015 (sur un maximum possible de 49.45%)

Adjoints au Maire :

Nom et Prénom	Fonction	% indemnité
LAMOTHE Eric	1 ^{er} adjoint, en charge des travaux, de l'urbanisme, du foncier, de l'environnement	19 % de l'indice brut 1015
DEGOS Dominique	2 ^{ème} adjoint, en charge de la culture, de la communication, des technologies nouvelles	19 % de l'indice brut 1015
DUBOS Philippe	3 ^{ème} adjoint, en charge des associations, du sport, des installations	14.3 % de l'indice brut 1015
COURROS Evelyne	4 ^{ème} adjoint, en charge des affaires générales, de la réglementation, de la sécurité, du commerce, du marché, de l'artisanat, des correspondants de quartiers	14.3 % de l'indice brut 1015
MARSAN Jean	5 ^{ème} adjoint, en charge de l'action sociale, du CCAS, de la solidarité, de l'emploi, du logement	14.3 % de l'indice brut 1015
BRUGAT Jeanne	6 ^{ème} adjoint, en charge de l'éducation, de la jeunesse, du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes CMEJ	14.3 % de l'indice brut 1015

Conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale :

En vue de la création de conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale, l'indemnité de chacun des conseillers délégués est fixée à **5,80 %** de l'indice brut 1015.

A une question de Stéphane BRUEY, Conseiller municipal qui s'étonnait « de la faiblesse de l'indemnité allouée à un conseiller délégué, comparée à celle qui était versée jusqu'à présent aux conseillers délégués, ce dernier ajoutant que c'était un manque de respect »,

M. le MAIRE après avoir précisé « qu'à Mont-de-Marsan, commune plus importante, un conseiller délégué a une indemnité de 150 €, inférieure à celle proposée à TARTAS qui est de 175 € » répond :

« J'aurais préféré que ta question porte sur le périmètre de ta délégation et non sur la faiblesse de l'indemnité ».

Après une intervention de Madame ULMANN, s'interrogeant aussi sur le montant des indemnités versées aux Conseillers délégués

Il a été procédé à un vote :

POUR, 21 voix

CONTRE, 1 voix (Stéphane BRUEY)

ABSTENTION, 1 voix (Catherine ULMANN).

Délibération n° 13 : Tableau des subventions aux Associations, CCAS, et Régie Fêtes et Animations

M. le MAIRE demande alors à Philippe DUBOS, adjoint au Maire en charge des associations et du sport, de présenter le tableau des subventions :

	ASSOCIATIONS	2014
SPORTS	FJEP	13 000,00 €
	PEDALE et STADE TARUSATE OMNISPORTS	26 000,00 €
	PELOTE BASQUE TARUSATE	300,00 €
	Pétanque Tarusate	400,00 €
	TARTAS FUTSAL CLUB	1 000,00 €
	LOS ESQUIROUS	300,00 €
LOISIRS	ACCA de TARTAS	16 600,00 €
	Amicale Tarusate des Retraités	460,00 €
	Amitiés et Loisirs	150,00 €
	Clique et Harmonie Tarusate	9 000,00 €
	ADIL des Landes	150,00 €
	ADPC 40 Secouristes	1 000,00 €
	Club Taurin Tartas-Bégaar	400,00 €
	Chorale Do Ré Midouze	900,00 €
	Société de Pêche AAPPMA l'Arribouille	350,00 €
	TARTAS ACCUEILLE	3 000,00 €
	Modélistes	200,00 €
	Conjoints Survivants	250,00 €
	FNACA	200,00 €
	Médaillés Militaires (SNEMM)	100,00 €
	PENA CREO QUE SI	400,00 €
SOCIAL	ADAPEI	350,00 €
	ALCOOL ASSISTANCE	300,00 €
	SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
	PARALYSES DE France	340,00 €
	Arbre à Pain	2 500,00 €
	Section Mutilés du Travail (FNATH)	100,00 €
	DONNEURS DE SANG	100,00 €
	ADVP	150,00 €
	ASFEP	100,00 €
	CHOMEURS LANDES EMPLOIS SOLIDARITE	200,00 €
	EDUCATION	Coopérative Collège Public
APEL Saint-Joseph		400,00 €
FCPE Ass.Conseil Local Parents d'Elèves		400,00 €
OCCE coopérative scolaire Ecole Primaire		24 € Par enfant
OCCE coopérative scolaire Ecole Maternelle		24 € Par enfant
sub transport piscine primaire		Dans la limite de 1500 €
sub transport piscine maternelle		Dans la limite de 1500 €
ECOLE ELEMENTAIRE		1 200,00 € (Projet Culture et Langue Régionale)
FALEP (Participation centre de vacances)		suivant quotient familial
FRANCAS (Participation centre de vacances)		suivant quotient familial
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC		suivant quotient familial
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €	
Divers	TARTAS +	2 000,00 €
	CCAS	18 000,00 €
	REGIE DES FETES ET ANIMATIONS	83 000,00 €
Nouvelles demandes	Art'Scène	200,00 €
	Les Amis d'Ambre	300,00 €
	Vaincre la Mucoviscidose	100,00 €
	Au Cœur des Jumeaux	150,00 €
	Chasses traditionnelles et Association Pelletrin Nature et Passions Landaises	2 000,00 €

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 14 : Participation de la commune à ERDF « CALONGE »

Eric LAMOTHE, 1^{er} Adjoint au maire en charge des travaux, présente le devis établi par ERDF d'un montant de **6 984,84 € TTC** pour les travaux d'extension du réseau desservant le projet de lotissement CALONGE. Considérant que cette participation incombe légalement à la commune en tant que service compétent en matière d'urbanisme, et sur proposition des services techniques de la Commune, et avis favorable du bureau des adjoints, il est décidé de payer à E. R. D. F. cette contribution financière. Il est précisé que les crédits sont prévus au Budget de la Commune pour l'exercice 2014.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 15 : Programme « Economie d'Energie » avec le SYDEC – remplacement ampoules

Eric LAMOTHE présente ensuite le programme d'Economie d'Energie sur la commune de TARTAS. « Suite à la directive européenne EVP qui fixe la suppression des lampes à vapeur de mercure à compter d'avril 2013, la commune a demandé au SYDEC de chiffrer les travaux de remplacement de ces lampes sur les différentes rues de la commune de TARTAS. Le SYDEC a fait les études et établi les devis secteur par secteur qui aboutissent à une participation communale de 25 462 euros. Par contre, postérieurement à l'établissement de ces devis, une nouvelle réglementation est devenue applicable. Dès que l'on touche au réseau, il faut que le câble éclairage public soit séparé physiquement du réseau EDF, ce qui veut dire que l'on ne peut plus utiliser le 2x16 mm² torsadé existant autour du réseau EDF pour alimenter les lanternes d'éclairage public. Cette nouvelle réglementation impose de rajouter un nouveau câble torsadé 4x16 ou 4x25 mm² sous le réseau ERDF aérien. Le SYDEC est donc obligé de reprendre toutes les études en rajoutant ce nouveau câble torsadé, de faire une étude de chute de tension pour déterminer la section et de chiffrer à nouveau les devis (cette opération est subventionnée à 65 % du HT par le SYDEC).

Ces travaux supplémentaires viendront majorer la participation communale qu'on peut évaluer de l'ordre de 10 à 15 000 € sous réserve du résultat des études ; compte tenu du montant global estimé et du fait que les travaux seront étalés dans le temps sur deux années (2014 et 2015). »

ERIC LAMOTHE propose :

- De démarrer les travaux de remplacement des lampes au sodium dès 2014
- De répartir les travaux et le paiement des participations communales sur les années 2014 à 2016, soit 20 000 euros sur le budget 2014, et le solde de l'opération sur 2015 à 2016. Communication sera donnée sur le montant définitif de la participation communale par une nouvelle délibération.
- le remboursement au SYDEC du montant de la participation communale sera effectué sur les fonds libres de la commune, les crédits étant prévus au budget.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 16 : Convention de servitudes avec ERDF

M. le Maire présente la convention de servitudes ERDF – raccordement HTA photovoltaïque sur la commune de BEGAAR., afin de leur permettre d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 57 mètres traversant la parcelle appartenant à la commune de TARTAS sise sur la commune de BEGAAR cadastrée section C N°569 , (plan joint ci-après). Tous les travaux sont exécutés par ERDF et la convention ne prévoit aucune indemnité pour la commune, la canalisation est destinée au transport de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque de Guigne HALY à CARCEN PONSON.

M. le Maire propose à l'assemblée : de donner son accord pour autoriser ERDF à réaliser une canalisation souterraine sur la parcelle propriété de la commune de TARTAS sise sur la commune de BEGAAR cadastrée section C N°569, et de l'autoriser à signer la convention correspondante établie par ERDF, ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

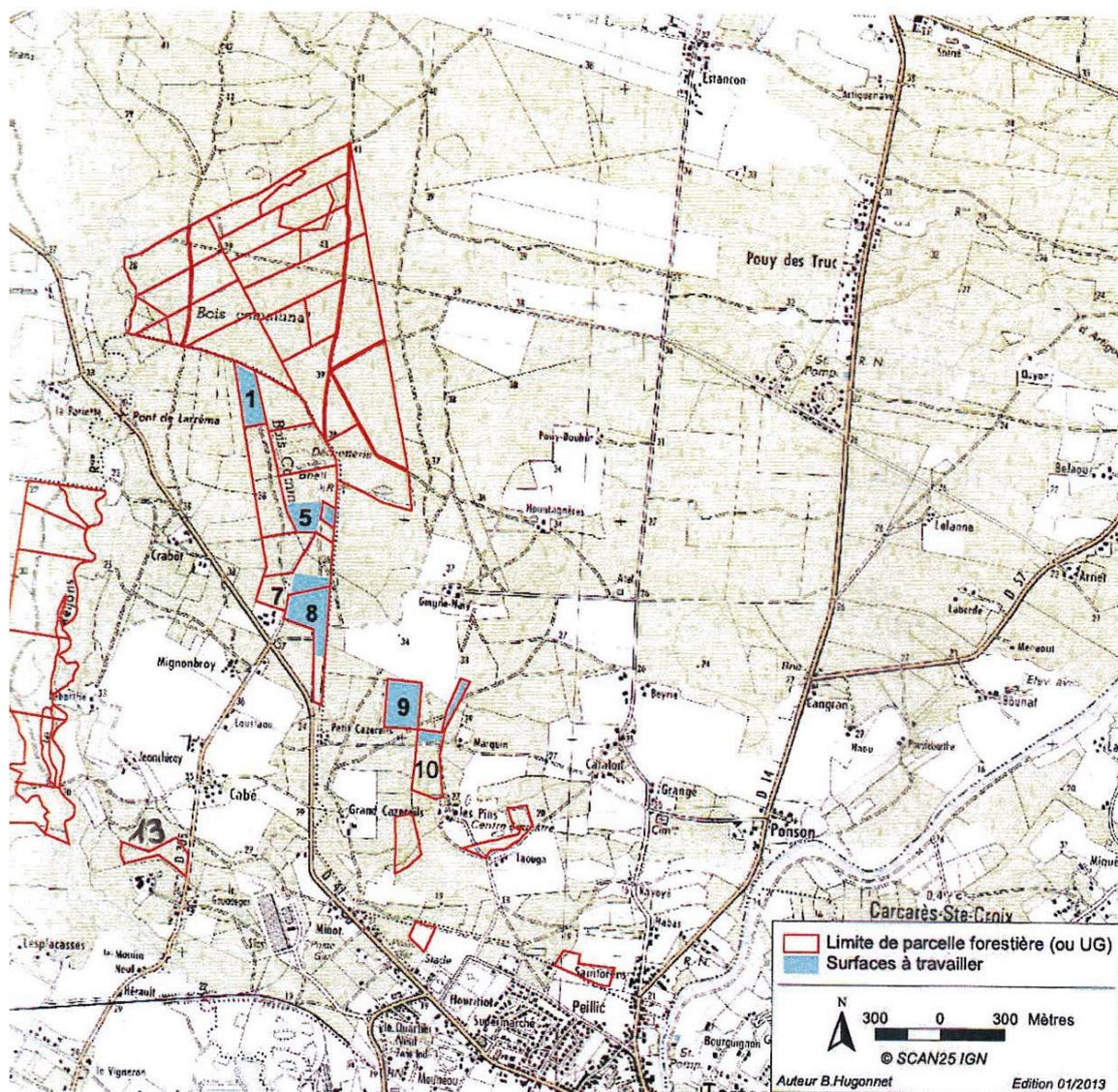


Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 17 : Projet de reboisement avec l'ONF

A la demande de M. le MAIRE, et suite à la réunion du groupe « Agriculture, Forêts, Chemins communaux, Zone rurale » du samedi 15 avril sous la coordination de Vincent DUCASSE, Conseiller municipal, Georges DUBUN présente le Programme d'action 2014 des travaux ONF. En effet, par délibération du 25 juin 2013 le conseil municipal avait sollicité une subvention dans le cadre des aides allouées par le ministère, pour réaliser des travaux de reconstitution de parcelles forestières dévastées par la tempête KLAUS du 24 janvier 2009. Un accord de subvention d'un montant de 17 584, 32 € a été confirmé. L'ONF a estimé ces travaux 2014 aux montants TTC suivants :

(reconstitution de 14,09 ha de forêt secteurs 1,5,8,9 et 10 en bleu sur le plan joint pour un montant estimé à : **39 544,93 €** ; travaux d'entretien régulier non subventionnés (secteur 8 et 10 au sud et 13) : **5 160,04 €** ; assistance technique ONF : **424,28 €**). Soit un total TTC de **45 129,25 €**



Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 18 : Projet de Travaux de la Rue des Violettes et Carrefour « Glycines »

Eric LAMOTHE, 1^{er} adjoint en charge des travaux, présente les aménagements de la rue des violettes au droit de la plaine des sports : voirie, trottoirs, parkings et clôture du stade, qui se dérouleront dans le courant du deuxième semestre 2014.

S'agissant d'une voie transférée dans la voirie communautaire, la Communauté de Communes du Pays Tarusate (CCPT) va participer à hauteur du montant des travaux relevant de sa compétence (notamment le revêtement de la bande de roulement, les bordures etc...). Cette participation qui sera reversée à la commune de Tartas sous la forme d'un fonds de concours, a été évaluée à 107 000 euros sur la base des estimatifs de l'étude du projet. La commune communiquera le montant réel des travaux à la CCPT lorsque le marché aura été attribué à l'issue de la procédure adaptée en cours.

Pour sa part, la CCPT a prévu dans le cadre des travaux de voirie communautaire 2014, de réaliser la réfection de la rue des violettes entre le centre de loisirs et la rue des charpentiers en continuité des travaux communaux ; cette portion d'aménagement inclut le carrefour rue des violettes avec la rue des glycines sur lequel la commune souhaite faire un aménagement particulier à base d'écluse qui induit un surcoût des travaux communautaires. La commune versera donc à la CCPT un fonds de concours correspondant à cette plus-value estimée à environ 25 000 euros.

Aussi, tant pour les travaux réalisés par la commune que ceux réalisés par la CCPT, les crédits sont prévus au budget 2014, et Eric LAMOTHE propose à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions se rapportant à ces opérations.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 19 : Projet de Travaux « Courts de tennis couverts »

Philippe DUBOS adjoint au Maire en charge des Associations et du sport, rappelle que par délibération de 2013, notre assemblée avait donné un accord de principe pour lancer le projet de construction de courts de tennis couverts. Après une mission confiée à un architecte, et la recherche de financements pour participer à ce projet, la Ville est en mesure de lancer les travaux sur les prochains mois.

Aussi, sur la base d'un coût estimatif de 450 000 € TTC de travaux (gros œuvre, réseaux, options) il propose à notre assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions concernant les financements notamment avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la Fédération de Tennis, la Ligue d'Aquitaine ou tous organismes.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 20 : Travaux d'aménagement de la Plaine des Sports – Eclairage – Local Technique – Mise aux normes d'un terrain de football

Philippe DUBOS adjoint au Maire en charge des Associations et du sport, donne détail des divers projets étudiés par les services municipaux pour la plaine des sports et qui bénéficient de l'appui des partenaires institutionnels. Dans la continuité des travaux d'éclairage des terrains, il est envisagé de réaliser :

- la construction d'un local de stockage avec guichet et accessibilité handicapés à proximité du terrain de football
- la mise aux normes d'un terrain de football à onze, avec nivellement, engazonnement, arrosage intégré
- l'implantation de carrières pour des manifestations
- l'implantation de main-courante et clôtures

Il propose à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions pour ces différents projets, en ce compris les financements

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°21 : Projet de Travaux « Accessibilité » et Mise aux normes sur la Mairie

Eric LAMOTHE, 1^{er} Adjoint au maire en charge des travaux, informe l'assemblée que ces derniers mois la commune a mené une réflexion sur l'aménagement et l'accessibilité des locaux de la mairie, tant pour le public que pour les personnels. Des contacts ont été pris avec des architectes, ainsi qu'avec le Centre de gestion des Landes notamment pour l'accessibilité des locaux pour le personnel. Aujourd'hui, une première tranche de travaux peut être lancée consistant dans la mise en accessibilité du rez-de-chaussée et de l'étage ainsi que la mise aux normes des sanitaires avec accessibilité handicapés. Le coût des travaux est estimé à un peu moins de 220 000 €, auquel un crédit de 55 000 € s'ajoute pour une réfection totale de la toiture.

Il propose à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions pour ces différents projets, en ce compris les financements
- et de solliciter les meilleurs financements auprès du Centre de gestion et plus particulièrement du FIPHP

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°22 : Adhésion à un groupement de commande « ENERGIES »

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'adhésion à un groupement de commande « énergies ».

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie, Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
 Considérant que la Commune de TARTAS a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
 Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
 Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
 Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
 Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
 Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,
 Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de TARTAS au regard de ses besoins propres,

M. le Maire propose à l'assemblée :

- l'adhésion de la Commune de TARTAS au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
 - d'autoriser Monsieur Jean-François BROQUERES, Maire, à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - de mandater les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
 - d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
 - de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de TARTAS est partie prenante,
 - de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de TARTAS est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget
- Vote à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande alors à Mme BRUGAT, adjointe au Maire en charge de l'éducation, la jeunesse et le CMEJ, de présenter les projets de délibérations suite à la commission « éducation » qui s'est tenue le 8 avril dernier.

Délibération n°23 : Accueil de Loisirs sans hébergement – Tarifs

Jeanne BRUGAT présente à l'assemblée les propositions concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, à savoir :

L'ALSH géré par la Ville de TARTAS propose plusieurs formes d'accueil :

- l'accueil en centre de loisirs à la journée les mercredis avec ou sans repas, et vacances
- l'accueil en mini-séjours de 1 à 4 jours
- l'accueil en séjour de vacances à partir de 5 jours
- l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente
- l'accueil en sortie à la journée

La direction EASA propose à la commission Education les tarifs suivants à compter :

- **pour l'accueil en centre de loisirs :**

- s'agissant des mercredis en accueil à la demi-journée :

RESSORTISSANT CAF		RESSORTISSANT MSA	
Allocataire CAF	CIV 5,97 €	CIV 5,08 €	Bon 5,50 €

TARTAS		6,57 €	3,58 €	4,03 €	6,57 €	3,82 €
<i>Communes conventionnées</i>	AUDON	8,57 €	5,58 €	6,03 €	8,57 €	5,82 €
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
SAINT YAGUEN						
Hors commune conventionnée LANDES		17,57 €	14,54 €	15,03 €	17,57 €	15,32 €
Hors département		27,00 €				

Pour les mercredis, si l'enfant ne prend pas le repas, il sera déduit 2,90 € par jour.

- s'agissant des vacances scolaires en accueil à la journée :

		RESSORTISSANT CAF			RESSORTISSANT MSA	
		Allocataire CAF	CIV 5,97 €	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50 €
TARTAS						
<i>Communes conventionnées</i>	AUDON	8,97 €	3,00 €	3,89 €	8,97 €	3,47 €
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
SAINT YAGUEN						
Hors commune conventionnée LANDES		21,97 €	16,00 €	16,89 €	21,97 €	17,47 €
Hors département		34,00 €				

Pour les demi-journée et journée en centre de loisirs, toute présence est due.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation 24 heures avant la présence est due.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans les 7 jours suivants le premier jour d'absence.

• **pour l'accueil en mini-séjours de 1 à 4 nuits :**

Il est proposé d'appliquer un tarif de 17 € à la journée.

Aussi pour un mini-séjour de 2 jours, le tarif sera de 34 €, pour un mini-séjour de 3 jours, le tarif sera de 51 € et pour un mini-séjour de 4 jours, le tarif sera de 68 €.

Ci-dessous le tarif à la journée modulé en fonction de la grille de quotient familial :

%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	17,00 €	2,55 €
20	357,01 < QF < 449,00	17,00 €	3,40 €
30	449,01 < QF < 567,00	17,00 €	5,10 €
42	567,01 < QF < 723,00	17,00 €	7,14 €
55	723,01 < QF < 820,00	17,00 €	9,35 €
70	820,01 < QF < 905	17,00 €	11,90 €

100	906 < QF	17,00 €	17,00 €
-----	----------	---------	---------

- **pour l'accueil en séjour de vacances à partir de 5 jours :**

Pour le séjour Ados qui se déroulera du 7 au 11 juillet 2014 :

%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	220,00 €	33,00 €
20	357,01 < QF < 449,00	220,00 €	44,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	220,00 €	66,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	220,00 €	92,40 €
55	723,01 < QF < 820,00	220,00 €	121,00 €
70	820,01 < QF < 905	220,00 €	154,00 €
100	906 < QF	220,00 €	220,00 €

Pour le séjour 9-12 ans qui se déroulera du 4 au 8 août 2014 :

%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	260,00 €	39,00 €
20	357,01 < QF < 449,00	260,00 €	52,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	260,00 €	78,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	260,00 €	109,20 €
55	723,01 < QF < 820,00	260,00 €	143,00 €
70	820,01 < QF < 905	260,00 €	182,00 €
100	906 < QF	260,00 €	260,00 €

- **pour l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente:**

Pour une veillée, le tarif proposé est de 6 € comprenant le repas du soir et la nuit sous tente. Ce supplément est indépendant des journées qui précèdent ou suivent la veillée.

- **pour l'accueil en sortie à la journée :**

Il est proposé d'arrêter trois tarifs de sortie :

- tarif sortie 1 : 8 € - tarif sortie 2 : 15 € - tarif sortie 3 : 20 €

Ce tarif vient en supplément du prix de journée payé au titre du centre de loisirs.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°24 : Participation et subvention pour des séjours ou établissements scolaires

Dans le cadre de séjours d'établissements scolaires pour des enfants domiciliés à TARTAS, Jeanne BRUGAT adjointe au Maire, informe que la commission Education Jeunesse réunie le 8 avril 2014 a donné un avis favorable pour le projet organisé par le groupe scolaire Jules Ferry.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 25 : Vacances sportives et Ecole « multisports » à compter de 2014

Philippe DUBOS adjoint au Maire en charge des associations et du sport, présente à l'assemblée les différents projets examinés par la commission des sports le 8 avril dernier, et qui a donné un avis favorable.

Le service des Sports propose des animations tout au long de l'année scolaire :

- Ecole multisports : activités de découverte sportives le soir après la classe
- Vacances sportives : demi-journées ou journées d'activité sportive pendant les vacances scolaires

Il est proposé à notre assemblée à compter du 1^{er} septembre 2014, d'adopter les tarifs suivants :

- Ecole Multisports : 15 € l'année scolaire

Noémie DARGELOSSE complète les propos de Jean MARSAN en soulignant le nombre important d'actions qui existent sur la commune portées par le CCAS, et indique réfléchir sur des pistes de travail en faveur du logement, ou d'autres propositions en faveur de la population. « Il y a des choses à faire ».

M. le Maire reprend alors la parole, remercie l'assemblée du travail engagé, et avant de lever la séance, invite tous les membres à la présentation du Conseil municipal au personnel municipal le 30 avril prochain salle de cinéma à 17 h 30, ainsi qu'à participer à la cérémonie du 8 mai.

oo

Les débats étant clos,

La séance est levée à 21 h 25.